

MARCHE DE L'ENTREPRISE :

La direction nous impose une clause de confidentialité sur les ventes du mois, ce qui ne nous permet pas de vous informer sur le sujet. La CGT déplore l'omerta imposée par la direction sur les ventes du groupe.

EFFECTIFS :

Sur le dernier mois, l'effectif CDI est passé de 2224 à 2217, soit 4 emplois CDI supprimés sur la période. Sur les 12 derniers mois, ce sont 55 emplois CDI qui ont été supprimés. 4 recrutements ont été fait pour 11 départs. Sur les 11 départs, 4 sont dans le cadre d'un licenciement.

L'effectif CDD a aussi diminué : 197 au 31/10/2024 contre 184 au 30/11/2024

RECRUTEMENT :

La direction a annoncé que face aux difficultés de recrutement, elle va s'orienter vers les pays européens.

- Les élus CGT sont de plus en plus alertés, que ce soit en interne ou en externe, sur des candidats postulant à FM et qui n'ont aucune réponse à leur candidature et ce, même en ayant sollicité à plusieurs reprises le service recrutement.

La direction a confirmé que toutes les candidatures ont fait l'objet de réponse, qu'elles soient négatives ou positives.

Salariés, si vous avez connaissances de personnes qui ont postulées à Fleury Michon et qui n'ont pas de réponse, n'hésitez pas à le remonter aux élus CGT.

En séance, la direction a reconnu que l'entreprise n'était pas suffisamment attractive en termes de rémunération pour des salariés venant d'autres secteurs d'activités, notamment Michelin.

Elle a également reconnu que les organisations de travail (équipe, samedi...) sont un frein aux recrutements.

Les Négociations Annuelles Obligatoires, qui vont débiter le 16 janvier, seront l'occasion pour la direction d'y remédier, que ce soit en termes de salaires et de reconnaissance financière des contraintes liées aux organisations de travail.

LISTE "DES 4%"

- Depuis l'annonce du Président du CSE d'une liste de 4% de salariés qui manquent d'implications et ne veulent pas respecter les règles, 10 salariés ont été licenciés. Faisaient-ils partis de cette liste ? y a-t-il d'autres procédures disciplinaires en cours ?

La direction n'assume pas ses propos, pourtant les faits sont clairs. Depuis l'annonce de cette liste, il y a une recrudescence de procédures disciplinaires, ce qui dégrade fortement les conditions de travail, puisque de nombreux salariés se demandent s'ils

sont sur cette liste. La CGT s'interroge à savoir comment la direction est arrivée à ce chiffre de 4%. Est-ce le niveau de sureffectif identifié par la direction générale ? On peut légitimement se poser la question puisque les salariés licenciés ou forcés à partir dans le cadre d'une démission ou rupture conventionnelle ne sont pas remplacés

POSE DES CONGES :

- Quelle procédure va être mise en place pour la pose des congés d'été ?

La direction a annoncé vouloir décentraliser la pose des congés et va demander aux salariés de les enregistrer sur son smartRH après validation du manager.

La CGT a dénoncé cette procédure où elle veut confier la saisie aux salariés, mais en dehors du temps de travail.

La CGT a rappelé qu'en dehors du travail, les salariés ne sont pas soumis à la direction et cette dernière ne peut pas imposer aux travailleurs de faire de saisies sur son temps perso. La signature du manager sur le support papier vaut validation des congés.

SECURITE, SANTÉ, CONDITIONS DE TRAVAIL :

LOGISTIQUE :

- Postes : Nous vous demandons un point sur les effectifs.

- Pour les salariés acceptant de changer de service, la direction s'est engagée à maintenir leurs organisations de travail du lundi au vendredi. Or, certains membres de l'encadrement remettent en question cet engagement. Nous vous demandons de le confirmer et de l'acter auprès des salariés concernés.

La direction a indiqué que plusieurs salariés sont en cours de formation au hors poste.

La CGT a demandé à la direction de respecter les engagements pris auprès des salariés, à savoir pour ceux qui le souhaite, rester sur les mêmes organisations de travail.

EMBALLAGES :

- Les contenants en cartons sont de plus en plus minces à des fins économiques. Or, cette pratique dégrade la qualité du carton et expose fortement les salariés à des risques d'accidents graves. En effet, à la logistique, les palettes sont instables car les caquettes se déforment, ce qui occasionnent des chutes régulières. Les élus CSE CGT vous demandent de répondre en urgence, à vos obligations de sécurité, en améliorant la qualité des caquettes !

La direction dit ne pas avoir connaissances de ces incidents.

La réponse de la direction est surprenante puisque tous les jours il y a des chutes de colis occasionnant des risques importants d'accident de travail. La direction, dans le cadre de ses obligations concernant la sécurité des travailleurs doit prendre les mesures nécessaires pour supprimer ce risque.